

## Bourse d'études de l'éducation et de la recherche 2026

### Modalités

#### OBJECTIF

Encourager les membres de la SCMI et les médecins résidents associés à embrasser la formation ou une carrière en médecine interne générale en milieu communautaire ou en milieu universitaire par le moyen de la recherche, de l'échange de connaissances et de l'acquisition de nouvelles connaissances.

#### CRITÈRES

##### Les critères suivants seront pris en considération

- Les projets qui sont fortement alignés sur l'objectif de la Bourse et la [mission de la SCMI](#).
- L'innovation et la pertinence dans le développement de la MIG communautaire et/ou universitaire au Canada.
- L'impact potentiel sur la MIG au Canada.

*Les projets doivent être achevés dans les 12 mois suivant la date limite de soumission.*

#### UTILISATION DES FONDS

Les domaines d'utilisation possibles de ces fonds comprennent diverses méthodes permettant d'atteindre les critères susmentionnés, telles que, mais sans s'y limiter, les suivantes :

- L'exécution de sondages et la collecte d'information.
- Projets en matière d'enseignement médical, recherche, amélioration de la qualité et autres projets d'études.
- Évaluation des programmes; évaluation axée sur les compétences; approches novatrices en développement et mise en œuvre de programmes; résultats éducatifs; enseignement médical assisté par la technologie.
- Recherches qui augmenteront la qualité de l'enseignement ou la qualité de la recherche en enseignement médical en matière de MIG au Canada. \*

*\*Les projets d'éducation médicale achevés, s'ils sont éligibles, doivent être soumis au [Prix d'éducation médicale de la SCMI](#). Un projet ne peut être soumis qu'au Prix d'éducation médicale OU au à la Bourse d'études de l'éducation et de la recherche au cours de la même année.*

#### ADMISSIBILITÉ

- Les candidats doivent être membres de plein droit de la SCMI (en règle) et doivent être autorisés à pratiquer au Canada.
- Le concours est également ouvert aux membres associés résidents de la SCMI participant à un programme de résidence MIG/IM au Canada.
- Les candidats ne doivent [pas avoir déjà reçu](#) ce soutien financier.
- Les projets ne sont pas éligibles s'ils ont déjà été soumis par un autre co-auteur.

## APPUI FINANCIER

### La Bourse octroie jusqu'à deux subventions par an jusqu'à concurrence de 3 000 \$ chacune.

- Le financement sera accordé après l'achèvement du projet et la présentation d'un rapport de projet présentant les résultats, les enseignements tirés, les étapes futures, etc.
- Le projet doit être achevé dans les 12 mois ; si le projet n'est pas achevé au 28 octobre 2027, le financement est perdu.
- Le numéro d'assurance sociale du destinataire sera requis à des fins fiscales.
- Chaque récipiendaire sera invité à se joindre soit au comité d'éducation et/ou de recherche/AQ de la SCMI.
- Chaque récipiendaire sera annoncé sur le site Web de la SCMI, et/ou sur les médias sociaux.
- Chaque récipiendaire recevra un certificat de reconnaissance par courriel.
- Les auteurs sont encouragés à soumettre un manuscrit complet de leur projet à la [Revue canadienne de médecine interne générale](#), la revue officielle, évaluée par les pairs, en accès libre de la SCMI.

## INSTRUCTIONS POUR LA SOUMISSION

### La demande se compose des éléments suivants, en documents PDF séparés :

1. Un court curriculum vitae à jour (maximum 2 pages)
2. Résumé / sommaire du projet (maximum 300 mots)
3. Proposition précisant le but et la justification du projet, ainsi que le retentissement potentiel du projet sur la MIG et la société, et identifiant un mentor en éducation / recherche. (maximum 3 pages)
4. Une lettre d'appui.

*Les soumissions sont acceptées en anglais et en français. Toutefois, les soumissions en français doivent également être fournies en anglais.*

**Date limite : le 28 octobre 2026**

**Prière de faire parvenir la demande à [info@csim.ca](mailto:info@csim.ca)**

*NB : Veuillez communiquer avec le bureau de la SCMI si vous ne recevez pas un accusé de réception de votre demande dans les 72 heures de l'envoi. Il incombe au candidat de vérifier que sa demande a bel et bien été reçue; la SCMI ne tiendra pas compte des demandes qui lui parviennent après la date limite ou qui sont incomplètes. Le non-respect du processus de candidature et la soumission de candidatures incomplètes peuvent entraîner le rejet des candidatures.*